

## Pélican

Accompagner et représenter en justice les intérêts des mineurs victimes. L'Administrateur Ad Hoc (AAH) est une personne agréée, désignée par un magistrat qui se substitue aux parents pour exercer les droits d'un mineur dans le cadre d'une procédure.

Ce service est financé principalement par le département des Alpes Maritimes assorti d'aides de la justice.

### Chiffres clés 2022

Nombre enfants accompagnés : **653**

Nombre d'audiences au tribunal : **137**

# DE L'EXPLOITATION À LA RÉPARATION



Sabrina a été placée à l'âge de 12 ans sous mesure de protection face aux carences éducatives de sa mère et l'absence de son père. Elle fugue, consomme des stupéfiants, se maquille à outrance et est souvent trop dévêtue pour son âge. Elle est déscolarisée plusieurs fois suite à l'exclusion des collègues pour passages à l'acte violent.

A 14 ans, elle se prostitue.



Un couple est mis en cause pour proxénétisme aggravé sur mineure. Ils ont proposé via Snapchat à Sabrina de travailler pour eux en devenant «escort» et l'auraient formé à l'activité. Le couple louait des appartements et déposait Sabrina en tenue dénudée pour exercer des rapports sexuels tarifés. Elle aurait visionné des vidéos pornographiques.

Le temps de prostitution a duré 3 jours.



La police est intervenue et a mis en garde à vue le couple.



Sabrina est auditionnée par les services de police.

### Désignation de Pélican le 22 octobre 2019 :

Sa mère est alertée sur les faits et refuse de porter plainte et de se constituer partie civile.

Le père est absent du territoire Français.

En conséquence, face à cette carence, le juge nous désigne comme administrateur ad hoc (AAH) aux fins de représenter les intérêts de l'enfant victime à l'audience pénale.

### Préparation à l'audience pénale :



L'AAH contacte des services sociaux pour connaître les éléments de la vie de l'enfant concernant son placement pour protection : échecs des placements et notamment de la mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) : consommation excessive de Cannabis et alcool la conduisant à une admission en urgence à l'hôpital, exclusion pour faits de violences des collègues, propos agressifs envers les enseignants et ses camarades, fugue, se dévêtait de plus en plus en frôlant la nudité, maquillage à outrance.

La jeune fille est vue en compagnie d'hommes plus âgés et inquiète les professionnels de la protection de l'enfance sur des risques de prostitution.

Rencontre de la mère pour expliquer notre mission de représentation en justice.



Rencontre de Sabrina et présentation de l'avocat qui la représentera à l'audience, information des différentes audiences au tribunal correctionnel et au tribunal pour enfants,



explication du déroulement, des objectifs, du rôle de chacun.

Echange entre l'avocat et l'administrateur ad hoc sur la situation de Sabrina



(communication des pièces du dossier, de l'histoire familiale...)

Sabrina ne souhaite pas se présenter,



il lui est trop difficile de se confronter à son passé.

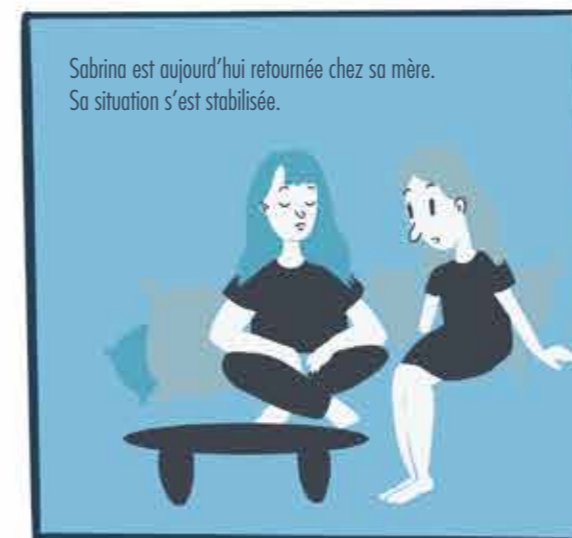
### Audience pénale le 14 janvier 2021 :



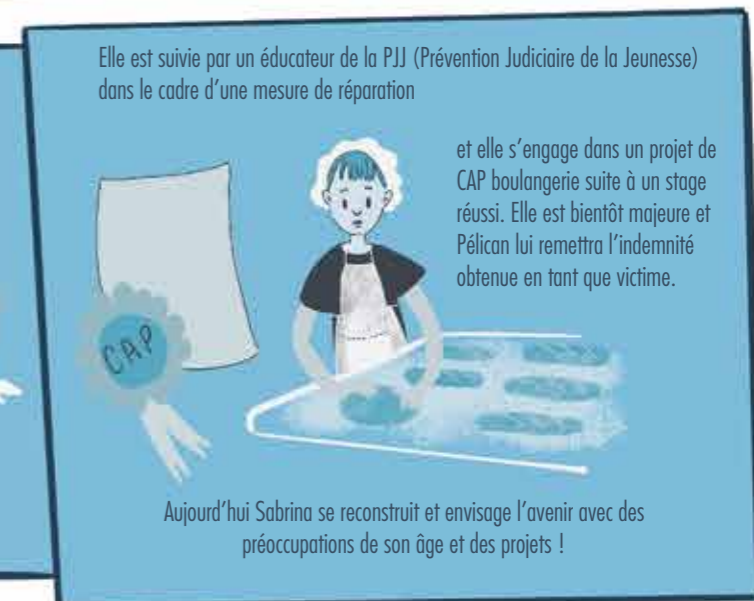
L'enquête de police fait ressortir que Sabrina était une victime dans un vaste réseau de prostitution de mineurs organisé sur tout l'hexagone.

Condamnation du couple mis en cause à des peines d'emprisonnement, obtention de dommages et intérêts pour Sabrina qui seront gérés par Pélican et lui seront remis à sa majorité.

Sabrina est aujourd'hui retournée chez sa mère. Sa situation s'est stabilisée.



Elle est suivie par un éducateur de la PJJ (Prévention Judiciaire de la Jeunesse) dans le cadre d'une mesure de réparation



et elle s'engage dans un projet de CAP boulangerie suite à un stage réussi. Elle est bientôt majeure et Pélican lui remettra l'indemnité obtenue en tant que victime.

Aujourd'hui Sabrina se reconstruit et envisage l'avenir avec des préoccupations de son âge et des projets !